

pourrait favoriser l'apparition d'un «nouveau cinéma mexicain», les productions originales ayant été rares au cours des dernières années malgré le succès mondial de *Like Water for Chocolate* en 1992.

L'autre grande société étrangère qui augmente le nombre de ses salles de cinéma au Mexique est United Artists avec des investissements récents de 30 millions de dollars US. Ces projets comprennent 12 nouvelles salles dans le district fédéral, 10 dans l'état d'Aguascalientes et 12 à Guadalajara.

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les industries du cinéma et de la télévision attirent particulièrement l'attention des gouvernements car ils rejoignent un vaste public. On les considère comme un actif culturel national et c'est pourquoi elles bénéficient d'aide tout en étant réglementées. Deux secrétariats veillent à divers aspects de ces industries :

- Le *Secretaría de Gobernación (SG)*, Secrétariat à l'intérieur, est responsable de la définition des normes officielles, *Normas Oficiales (NOM)*, régissant la présentation de films et d'émissions de télévision. La réglementation sur le cinéma et la télévision est gérée de façon distincte par la *Dirección General de Radio, Televisión y Cinematografía*.
- Le *Secretaría de Educación Pública (SEP)*, Secrétariat à l'éducation publique, gère les dimensions culturelles du cinéma et de la télévision. À cette fin, il dispose du *Consejo Nacional para la Cultura y las Artes (Conaculta)*, Conseil national des arts et de la culture, et de l'*Instituto Mexicano de Cinematografía (Imcine)*, Institut mexicain du cinéma. Ces deux organismes gèrent des programmes destinés à favoriser la production nationale de films faisant la pro-

motion de la culture mexicaine et à coordonner les activités du gouvernement dans ce domaine.

La protection des droits d'auteur relève de la *Dirección General del Derecho de Autor*, Direction des droits d'auteur.

En vertu de la *Ley de las Cámaras de Comercio y de las de Industria*, Loi régissant les chambres de commerce et les associations industrielles, les entreprises des secteurs du cinéma et de la télévision doivent appartenir à la *Cámara Nacional de la Industria Cinematográfica y del Videograma (Canacine)*, Chambre nationale de l'industrie du cinéma et de la télévision.

La *Ley Federal de Cinematografía*, Loi de l'industrie du film, a été promulguée en décembre 1992 pour remplacer un texte antérieur qui avait été modifié pour la dernière fois en 1952. Cette loi est destinée à favoriser le développement de l'industrie mexicaine du cinéma. Les volets réglementaires sont gérés par *Imcine*. La réglementation prévoit entre autres des sanctions contre les copies illégales de films et d'enregistrements vidéo.

Certains aspects de cette loi ont fait l'objet d'une controverse. Elle élimine en effet progressivement l'exigence de temps minimal de projection de productions mexicaines. La loi précédente imposait aux exploitants de consacrer au moins 50 pour 100 du temps de projection à des films mexicains. Cette obligation a été réduite à compter de 1993, n'étant plus que de 10 pour 100 jusqu'à la fin de 1997, époque à laquelle elle sera éliminée complètement.

Un autre élément de cette loi qui a fait l'objet d'une controverse est qu'elle dote la *Dirección General de Radio, Televisión y Cinematografía* de pouvoirs lui permettant de limiter le nombre de films étrangers pouvant être doublés en espagnol. Cet organisme a déjà autorisé *Televisa* et *Televisión Azteca*, les deux plus

importants exploitants de films télévisés, à doubler plus de 100 films pour les présenter à la télévision. On s'attend à ce que d'autres autorisations soient accordées.

## LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

En règle générale, les producteurs canadiens de cinéma et de télévision vont au Mexique pour tourner et la postproduction se fait au Canada. Ils sont donc davantage des acheteurs que des vendeurs et s'inquiètent essentiellement de trouver des fournisseurs compétents plutôt que de pénétrer le marché. Les associations industrielles mexicaines sont de bonnes sources de contacts, mais il vaut mieux le plus souvent chercher à s'informer au Canada pour évaluer les capacités des fournisseurs éventuels. La principale exception est le cas des sociétés canadiennes qui investissent dans une coproduction avec un partenaire mexicain. Téléfilm Canada appuie ce type de production. L'Ambassade du Canada au Mexique applique un programme dynamique de promotion des activités culturelles. Un petit nombre de films canadiens sont présentés au Mexique, le plus souvent en passant par les grands distributeurs internationaux.

## CONTACTS IMPORTANTS

### CANADA

#### Gouvernement canadien

#### Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'*InfoCentre*, qui est en mesure de